



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

PREFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER

SEANCE ORDINAIRE DU 29 JUIL 2016

- 5 JUIL. 2016

<u>DATE DE CONVOCATION</u>	ARRIVÉE	DELIBERATION N°27/2016/MT
23 Juin 2016	Transmis A.....	Création d'un poste de Rédacteur principal
<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>		
EN EXERCICE : 19		
PRESENTS : 11		
ABSENTS : 08		
QUORUM : 10		
PROCURATION : 02		
		L'AN DEUX MILLE SEIZE LE VINGT-NEUF JUIL A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.
		ETAIENT PRESENTS : M. Patrick LECANTE , Maire M. Patrick LABEAU , 1 ^{er} Adjoint Mme Marcelline POPO , 2 ^{ème} Adjointe M. Brice SEPHO , 3 ^{ème} Adjoint Mme Liliane DAUPHIN , 4 ^{ème} Adjointe M. Jean-Yves TARCY , 5 ^{ème} Adjoint M. Vincent MAYEN , Conseiller Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ , Conseillère Mme Eldha SAMEDI , Conseillère M. Joseph Michel FEVRY , Conseiller M. Thierry MARIE-CLAIRE , Conseiller
		ABSENTS EXCUSES : Mme Valérie BATAILLIE , Conseillère Mme Marie-Claude LACROIX PINSON , Conseillère M. Donel DUCCE , Conseiller Mme Isabelle AUBIN , Conseillère Mme Marlène MONTET , Conseillère Mme Eléonore JOHANNES , Conseillère
		ABSENTS : M. Christian PORTHOS , Conseiller M. Jocelyn PRALIER , Conseiller

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Patrick LABEAU** a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame **Valérie BATAILLIE** a donné procuration à Monsieur **Patrick LABEAU**.
Madame **Isabelle AUBIN** a donné procuration à Madame **Liliane DAUPHIN**.

Délibération n°27/2016/MT
Création d'un poste de Rédacteur principal

Dans le cadre de la réorganisation et la structuration des services communaux, il convient de créer le poste suivant :

FILIERES	GRADE	EFFECTIFS
Administrative	Rédacteur principal	01

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Autoriser le Maire à créer un (01) poste de rédacteur principal ;
- Autoriser le Maire à inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2016 ;
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n°27/MT/2016 de Monsieur le Maire portant sur la création d'un poste de Rédacteur principal

Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré ;

DECIDE :

Article 1: **AUTORISE** le Maire à créer un (01) poste de rédacteur principal ;

Article 2: **AUTORISE** le Maire à inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2016 ;

Article 3: **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS

POUR	13	dont procuration(s)	02
------	----	------------------------	----

CONTRE	00	dont procuration(s)	00
--------	----	------------------------	----

ABSTENTION	00	dont procuration(s)	00
------------	----	------------------------	----



Le Maire,

Patrick LECANTE



Publication le : **07 JUL. 2016**